



Zadory Michel, Chardonens Jean-Daniel

Adduction d'eau du lac à l'écloserie de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 26.03.20

DAEC/DIAF

Dépôt

Actuellement, le groupe E réalise des travaux destinés à la pose de conduites d'eau pour le réseau du chauffage, par pompe à chaleur, du HIB et de l'EMS d'Estavayer-le-Lac. Ces conduites serviront à transporter l'eau du lac, via les conduites de la station de pompage.

Cette eau bénéficie de toutes les conditions requises pour être utilisée dans l'écloserie de la nouvelle pisciculture qui ne fonctionne pas, justement en grande partie à cause du système actuel d'approvisionnement en eau qui est inapproprié (température et qualité).

Sachant que pour ces travaux un embranchement est prévu pour le chauffage par pompe à chaleur de ladite pisciculture, il nous paraît également logique de profiter de cette fouille pour poser des conduites afin d'alimenter l'écloserie de la pisciculture.

Il nous semble aussi opportun de rappeler qu'il serait regrettable de répéter les mêmes erreurs commises lors de la construction de cette pisciculture.

Nous n'osons pas imaginer que le sort de la motion populaire et que les interventions des députés Broyards soient déjà scellées, par conséquent, il serait bon d'anticiper une remise en route de la pisciculture en compressant les coûts.

Compte tenu de ce qui précède, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Un chauffage par pompe à chaleur est-il prévu pour la pisciculture ?
2. Si oui, le groupe E est-il aussi mandaté pour la pose de tuyaux d'amenée et d'évacuation des eaux pour son écloserie ?
3. Si oui, est-ce qu'un partenariat a été conclu avec le Groupe E pour alimenter la pisciculture et l'écloserie ?
4. Si non, bien que la motion populaire n'ait pas encore été traitée, est-ce qu'il ne serait pas préférable de profiter des travaux afin d'alimenter l'écloserie et ainsi anticiper la remise en route de la pisciculture ?

—